

REÇU LE
- 1 SEP. 2016

Le Ministre

Paris, le 11 AOUT 2016

Réf. : 16-035246-A / BDC/CE-bp
V/Réf. : BP/SJ/A/16-298

Monsieur le Député-Maire,

Vous m'avez signalé les préoccupations du maire de Lamorville quant à la mise en œuvre de la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, pour ce qui concerne en particulier le montant des indemnités devant être allouées aux maires des communes de moins de 1 000 habitants.

Comme vous le savez, cette disposition, dont vous faites valoir qu'elle peut occasionner une lourde charge financière pour les petites communes à faible capacité budgétaire, est d'initiative sénatoriale et a été longuement discutée lors du débat parlementaire.

Elle est désormais d'application obligatoire, sauf à ce que la loi vienne la modifier.

Je conserve bonne note de votre démarche et transmets copie de votre correspondance à Monsieur Jean-Michel BAYLET, ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bernard CAZENEUVE

*Monsieur Bertrand PANCHER
Député de la Meuse
Maire de Bar-le-Duc
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP*

